



Demande de compensation des désavantages dans le cadre de l'examen fédéral de maturité professionnelle EFMP

Par le biais du présent formulaire, les candidat-e-s présentant un handicap ou un trouble dûment diagnostiqué peuvent demander une compensation des désavantages pour l'**examen fédéral de maturité professionnelle (EFMP)**, conformément à l'art. 6 al. 2 de l'ordonnance du SEFRI sur l'examen fédéral de maturité professionnelle (OEFMP).

1. Exigences

1.1 Délai de dépôt de la demande

Le présent formulaire et les justificatifs requis doivent être remis **avant le 1^{er} mars lors de l'inscription** à la session d'examen pour laquelle les mesures de compensation des désavantages (MCD) demandées doivent être appliquées.

Les demandes déposées hors délai ne peuvent être prises en compte que dans des cas exceptionnels et justifiés.

1.2 Documents obligatoires

La demande doit s'accompagner d'un **rapport d'expertise médicale ou psychologique**, selon la nature du diagnostic. L'expertise doit avoir été réalisée par un spécialiste ou par un service spécialisé reconnu et comporter un diagnostic récent au sens du système de classification CIM ainsi qu'une description du handicap ou du trouble.

Médecin spécialiste : troubles mentaux et du comportement, maladies de l'œil et de l'oreille, maladie du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif

Psychologue : troubles mentaux et du comportement (notamment syndrome d'Asperger, perturbation de l'activité et de l'attention, phobies sociales)

Logopédiste : troubles du développement des acquisitions scolaires (notamment troubles spécifiques de la lecture, troubles de l'acquisition de l'orthographe, troubles de l'acquisition de l'arithmétique). Les évaluations logopédiques réalisées par des logopédistes diplômés ne sont prises en compte que si elles sont accompagnées d'une évaluation du potentiel cognitif. Un tel diagnostic doit être posé dans un contexte interdisciplinaire (par exemple, en collaboration entre logopédistes et médecins ou psychologues).

Si l'expertise remonte à plus de cinq ans, une attestation récente doit confirmer le diagnostic établi à l'époque.

1.3 Principes relatifs à la compensation des désavantages

Conformément à la [recommandation n°7](#) sur le thème de la compensation des désavantages de la conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), mettre en place une MCD dans le cadre des examens consiste uniquement à **adapter les modalités d'examen**, telles que la durée ou les conditions d'examen. Il n'est en revanche pas permis de réduire les objectifs d'apprentissage ni de modifier les critères d'évaluation. De même, l'utilisation de moyens auxiliaires spécifiques aux personnes en situation de handicap est interdite lorsqu'ils empêchent l'évaluation des compétences visées (p. ex. un logiciel de vérification de l'orthographe).

Les MCD sont toujours définies de manière individuelle et s'appuient sur la pratique ayant fait ses preuves dans des cas comparables. Elles doivent être conçues de manière à ne pas avantager la personne qui en bénéficie.

Exemples de MCD dans le cadre de l'EFMP :

- Prolongation de la durée d'examen : dans la majorité des cas, un huitième du temps réglementaire est accordé en plus pour les examens écrits
- Aménagement d'une pièce au calme avec un nombre restreint de candidats
- Recours à des moyens auxiliaires spécifiques (p. ex. en cas de troubles graphomoteurs, utilisation d'un ordinateur portable sans accès à Internet et dépourvu de logiciels de vérification de l'orthographe)
- Indication des couleurs dans les graphiques pour les personnes atteintes de daltonisme

Tous les candidats peuvent avoir recours aux moyens auxiliaires suivants sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande :

- Bouchons d'oreille ou protections auditives (sans fonction de lecture !)
- Règle de lecture
- Gadget antistress, sous réserve qu'il ne soit pas une source de distraction pour les autres candidats

2. Données personnelles

Candidat-e

.....
Prénom, nom :

.....
Date de naissance :

.....
Adresse :

.....
NPA, lieu :

.....
Courriel :

.....
Téléphone :

3. Handicap

Désignation exacte du handicap attesté :

Exemple : trouble spécifique de la lecture

Code selon CIM-10 ou CIM-11 :

Exemple : CIM-10 F81.0

Description fonctionnelle :

Décrivez aussi précisément que possible en quoi votre handicap vous limite dans le cadre de l'examen.

4. Documentation relative au diagnostic

Listez tous les justificatifs liés au diagnostic (selon le modèle présenté à la première ligne)

	Type de document	Personne qui a établi le diagnostic (nom et spécialité)	Date
	Expertise médicale	Dr med. Mia Muster, spécialiste en psychiatrie et psychothérapie FMH	21.03.2025
1.			
2.			
3.			

5. Mesures demandées

Décrivez aussi précisément que possible les mesures demandées (type de mesures, éventuellement volume du temps supplémentaire souhaité, moyens auxiliaires souhaités, examens et disciplines concernés, etc.).

6. Signature

Par votre signature, vous confirmez que votre diagnostic ainsi que les MCD qui vous seront accordées peuvent être communiqués aux personnes impliquées dans le déroulement des examens (examinatrices, examinateurs, expert-e-s et surveillant-e-s). Ces personnes sont soumises au secret professionnel.

Lieu et date :

Signature :*

* Merci d'utiliser l'outil « Remplir et signer »

1^{er} décembre 2025 – SEFRI